



# ACADÉMIE DE LA RÉUNION

**PROPOSITION DE LOI DE L'ÉCOLE  
ANTOINE BERTIN  
DE SAINTE-SUZANNE**

**Circonscription de Mme Nadia RAMASSAMY**

**SOUMISE AU JURY NATIONAL RÉUNI LE 27 MAI 2020**

## Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Nous, les enfants, nous remarquons au quotidien que nous avons tendance à utiliser des jouets en fonction de notre sexe. Les garçons ont tendance à jouer avec des jeux « masculins » (exemple : ballon de football, voiture de course, jeux vidéo de guerre, de combat, etc...) alors que les filles choisissent plutôt des jeux dits « féminins » (exemple : poupées, jeux de maquillage, de coiffure, tâches ménagères, etc...). Nous savons que les jouets que nous utilisons peuvent déterminer le métier ou l'occupation que nous exercerons plus tard. Ainsi, une fille qui a reçu pour tous ses anniversaires des jouets type poupée, dinette, maquillage va peut-être penser plus tard que son rôle dans la société sera de garder les enfants, cuisiner pour son conjoint, ou juste être jolie, contrairement aux garçons qui eux pourront être garagistes, policiers, footballeurs, ou soldat.

Nous pensons que la responsable de ces choix est la publicité. En effet, c'est souvent grâce à elle que nous demandons à nos parents d'acheter tel ou tel jouet.

En regardant rapidement quelques catalogues, on se rend vite compte que les jouets type voiture/jeu de guerre/de construction sont souvent accompagnés d'une photo de garçon, alors que les jouets type poupée/ménage/mode sont souvent accompagnés d'une photo de fille. Nous remarquons la même chose sur les affiches publicitaires et dans les publicités télévisées. Dans les magasins, il y a même parfois des sections réservées aux jeux « pour filles » et d'autres aux jeux « pour garçons ». Notre projet de loi vise à apporter des changements à ces constats qui empêchent l'égalité entre les filles et les garçons et donc entre les hommes et les femmes.

## ARTICLE 1<sup>er</sup>

Les catalogues ne doivent pas classer les jouets en une section fille et une section garçon ou influencer les choix en utilisant un code couleur bleu/rose.

## ARTICLE 2

Dans les catalogues, il est important de montrer des photos d'enfants des deux sexes en train de jouer avec des jouets variés.

## ARTICLE 3

Sur les affiches publicitaires pour les jouets, si une photo d'enfants est présente, elle doit montrer au moins une fille et un garçon.

## ARTICLE 4

Dans les grandes surfaces ou les magasins de jouets, il faut mélanger les jouets et interdire les affiches du type « jeux pour filles » et « jeux pour garçons ».



# ACADÉMIE DE PARIS

## PROPOSITION DE LOI DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA GOUTTE D'OR

**Circonscription de Mme Danièle OBONO**

**SOUMISE AU JURY NATIONAL RÉUNI LE 27 MAI 2020**

## PROPOSITION DE LOI

Visant à lutter contre les **stéréotypes** créés dès notre **enfance**  
par les **enseignes de jouets et de jeux**.

### PRESENTÉE

Par Azan ALI, Mariama DIAKHABY, Aboubacar DICKO, Assa DIARRA, Mamadou HYDARA, Zaïmouna INSSA, Mehdi MANSOURI, Narcisse MBUNDANI, Saïd NOUWEIR, Djourouba SISSOKO, Sara TRAORE, Aboubacar SOUMARE, Aymen RABAH

Elèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire de la Goutte d'Or de Paris (Académie de Paris).

Mesdames, Messieurs,

De nos jours, la question de l'égalité entre filles et garçons, et hommes et femmes, est très importante dans la société française. En effet, depuis l'année 1791, où Olympe de Gouges défend l'idée que « la femme naît libre et demeure égale en droits à l'homme » dans sa déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, de nombreuses lois ont permis de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes.

Pour autant, nous, enfants, futurs citoyens chargés de transmettre plus tard à notre tour cette valeur d'égalité entre hommes et femmes, avons été interpellés par le fait que:

- Beaucoup de métiers comptent un nombre d'hommes et de femmes déséquilibré. Dans notre école par exemple, les enseignants sont tous des femmes. De même, nous voyons plus d'hommes que de femmes parmi les policiers de notre quartier.
- Les femmes s'occupent davantage du ménage et des enfants que les hommes. D'ailleurs, saviez-vous que les femmes consacrent en moyenne environ 1h30 de temps supplémentaire par jour pour les tâches domestiques, par rapport aux hommes ?

Lors de nos débats et de nos discussions, nous avons remarqué que beaucoup de métiers et d'habitudes quotidiennes (faire le ménage, s'occuper des enfants, bricoler dans la maison...) ont un rapport avec les jeux auxquels nous jouons depuis notre enfance. Et nous avons pu observer que beaucoup de magasins qui vendent ces jouets influencent les gens en leur laissant supposer qu'il y a des jeux de filles et des jeux de garçons. Pourtant, tous les jouets sont pour tout le monde.

En effet, dans les rayons de ces magasins aussi bien que dans leurs publicités ; les poupées et leurs accessoires, ou encore les jeux de ménage (repassage, lessive, balai, aspirateur par exemple) se trouvent dans des allées ou des décors roses. Les emballages de ces jouets, roses également, ou les personnages mis en scène dans les publicités, sont le plus souvent des petites filles. Au contraire, les jeux de véhicules, les jeux de construction, ou de guerre sont rangés dans des rayons de couleur bleue et noire. Les emballages de ces jeux, ou les personnages mis en scène dans les publicités, sont le plus souvent des petits garçons. De ce fait, garçons et filles jouent aux jeux qui leur sont soi-disant « réservés », de peur que l'on se moque d'eux ou qu'on leur fasse des remarques sexistes si le contraire se produisait.

Nous pensons donc que les enseignes et fabricants de jouets ont un rôle très important à jouer dans la lutte contre les stéréotypes filles/garçons et hommes/femmes puisqu'elles ont un très fort impact sur notre société, et plus encore sur les enfants, qui sont les citoyens de demain.

## PROPOSITION DE LOI

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les enseignes et fabricants de jouets doivent signer une charte où ils s'engagent à prévenir les inégalités fille/garçon, et à lutter contre toute forme de discrimination.

### **Article 2**

Les publicités de jeux pour enfants doivent respecter le principe de la parité : il doit y avoir le même nombre de filles et de garçons mis en scène dans un spot publicitaire, quel que soit le jeu présenté. Il est interdit de ne représenter qu'un seul des deux sexes dans une publicité de jeux pour enfants.

### **Article 3**

Aucun des deux sexes ne peut être mis en avant dans une affiche ou un spot publicitaire, quel que soit le jeu présenté.

### **Article 4**

Les publicités de jeux pour enfants et les rayons des magasins doivent adopter des couleurs neutres dans leurs décors ou leurs rayons, quel que soit le jouet.